



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite municipalité, QUE:

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement de modification #500 modifiant le règlement de zonage #297, dont l'effet est d'autoriser les classes d'usages « Administration publique », « Récréation type 1 » et « Récréation type 2 » dans la zone 108.

- Adoption du règlement de modification, le 12 juin 2017
- Certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de D'Autray, le 11 juillet 2017.

Le règlement est disponible pour consultation, de lundi de 9 à 17 heures, du mardi au jeudi de 8 à 17h et le vendredi de 8 à 12 heures, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon,
Ce 10 août 2017

Jeanne Pelland
Secrétaire-trésorière